



Cap aux véhicules propres : Pour une mobilité alternative et durable dans les collectivités du Sud Mayenne !

Dans le cadre de sa **POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT**, le **GAL SUD MAYENNE** (Groupe d'Action Local) s'est fixé des objectifs pour moins et mieux consommer l'**ÉNERGIE** et ambitionne le **TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**.

Sur leur patrimoine, le GAL propose depuis 2011 des **CONSEILS EN ENERGIE PARTAGÉS** (CEP) auprès des collectivités volontaires afin qu'elles soient accompagnées pour réduire leur empreinte carbone et leur facture énergétique. Le diagnostic et les préconisations de ces CEP participent donc à la **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE** et à la **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

Après le secteur du bâtiment, le **SECTEUR DES TRANSPORTS** représente presque un quart de la consommation énergétique du Sud Mayenne et est le **SECOND SECTEUR ÉMETTEUR DE GAZ À EFFET DE SERRE** sur le Sud Mayenne (28%).

C'est pourquoi, en 2017 le GAL Sud Mayenne souhaite accompagner des **ACTIONS DE MOBILITÉ DURABLE** et alternative, en faveur des collectivités, mais aussi des actifs, afin de **RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES FOSSILES** et ainsi maintenir leur pouvoir d'achat, créer du lien social ou encore pratiquer des activités favorables à leur bonne santé.

POURQUOI ROULER EN VÉHICULE PROPRE ?

- POUR DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
- POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES FOSSILES (kWh économisés)
- POUR SENSIBILISER les agents et les habitants à la **MOBILITÉ PROPRE ET DOUCE**, respectueuse de l'environnement
- POUR DIMINUER LES COÛTS D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT
- POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

LE GAL SUD MAYENNE SOUHAITE PROMOUVOIR LA MOBILITÉ PROPRE ET DURABLE, EN CONDUISANT UNE DOUBLE ACTION :



Accompagner les collectivités pour **MODERNISER LEUR FLOTTE DE VÉHICULES VERS DES VÉHICULES PROPRES, ÉLECTRIQUES ET (BIO) GNV**, afin de montrer l'exemple et de consommer au maximum notre production locale prochaine (électricité d'origine photovoltaïque, éolienne ou biométhane des unités de méthanisation ou encore des énergies garanties renouvelables).



Encourager les collectivités à **ACQUÉRIR DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE** pour réaliser les déplacements professionnels ou pour les proposer en activité touristique (ou service de location)

TABLEAU DES AIDES DU GAL SUD MAYENNE (programme européen «LEADER» ou national «TEPCV»)

	TAUX D'AIDE	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE (PLAFOND)	MONTANT D'AIDE (PLAFOND)
ACHAT D'UN VÉHICULE PROPRE	40%	20 000 €	8 000 €
ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	80%	1 875 €	1 500 €

Dans la limite plancher de 3 000 €, cette aide du GAL Sud Mayenne est plafonnée à 8 000 € par collectivité, pendant la durée du programme national TEPCV (fin 2018).

Candidature : lettre d'intention, fiche projet mobilité propre, accompagnement animateur GAL

> **Gal Sud Mayenne**
Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier
Tel: 02 43 09 55 46 - Email: gal@sud-mayenne.com - Site web: gal-sud-mayenne.com



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDUS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

